



Un achat avec adresse inexistante!

Par **dams91**, le **29/03/2011** à **23:31**

Bonjour,rrnrJ'ai reçu par une personne de ma famille pour noel, un coffret cadeau me permettant de préparer mon permis moto en 1 semaine au près d'une enseigne moto ecole, d'un valeur de plus de 1100€ acheter dans un magasin. rnrnIl se trouve que je suis obliger d'aller sur paris pour effectuer mon inscription, cela ne m'arrange pas, je voudrais me faire rembourser afin de changer et m'inscrire dans une ecole moto normale.rnrnCe coffret m'a été offert en pensant qu'il y avait une agence a Etampe près de chez moi comme indiquer dans le coffret noir sur blanc.rnrnMais après plusieurs verifications, il se trouve que cette agence n'existe pas, de se fait, mais t'il possible de demande le remboursement, si oui qu'elle article juridique me premet de le demander.rnOnt ils le droit de me le refuser?rnrnMerci par avance, cordialement. Dams91